

Conditions générales de vente

1 - La location devient effective seulement après accord de la direction (sous réserve des disponibilités)

et après réception des frais dossiers forfaitaires quelque soit votre séjour. Ces frais ne sont ni déductibles ni remboursables. Pour les séjours en mobil home un acompte de 30 % vous est demandé en plus des frais de réservation. A votre arrivée en hébergement, le solde de votre séjour est à régler, ainsi qu'une caution de 300 € destinée à couvrir les éventuels dégâts et une autre caution couvrant les frais de nettoyage si une location n'est pas rendue dans un parfait état de propreté voir montant en vigueur sur le grille tarifaire.

2 - Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être sous-louée. L'occupation de la location est limitée au nombre de personnes inscrites au séjour lors de la réservation incluant un seul véhicule au séjour. Les personnes et les véhicules supplémentaires ne seront pas acceptés sans l'accord de la direction et seront soumis à une redevance.

3- Les animaux domestiques sont tolérés, sous réserve d'un accord et moyennant une taxe supplémentaire. Le carnet de vaccination doit être à jour et présenté le jour de votre arrivée. Ils doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun rester seuls dans la location. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés.

4 – Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé quelle qu'en soit la raison.

5 – Condition d'annulation et remboursement de l'acompte : toute demande doit nous parvenir par écrit au moins 21 jours avant votre date d'arrivée accompagnée d'un justificatif et d'un RIB. Seuls les motifs suivants peuvent être pris en compte : maladie, décès, refus de congés. Tout autre motif fait l'objet d'une demande spéciale adressée au Maire de Saint-Martin-de-Ré. Les frais de réservation restent perdus.

6 – Médiation des litiges de la consommation Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service médiation proposé par MEDICYS. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MÉDICYS. Ce dispositif peut être joint par voie électronique : www.medicys.fr ou par voie postale : MÉDICYS centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS